

INFORMATIONS SUR LES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Publication en application du Code AFEP-MEDEF

Neuilly-sur-Seine, le 18 février 2026,

Sur proposition du Comité des Rémunérations, le Conseil de Surveillance a arrêté le 17 février 2026 le montant individuel des rémunérations en numéraire et en actions de performance attribuées à chacun des mandataires au titre de l'exercice 2025

1. REMUNERATION ATTRIBUEE AU TITRE DE 2025

a. Rémunération en numéraire

Après avoir validé l'atteinte des conditions de performances à l'issue de l'exercice 2025, le Comité des Rémunérations a recommandé au Conseil de Surveillance du 17 février 2026 d'arrêter le montant individuel des rémunérations en numéraire attribuées à chacun des mandataires au titre de l'exercice 2025, qui se résument ainsi :

2025	David Larramendy	Karine BLOUET	Guillaume CHARLES	Henri de FONTAINES	Hortense THOMINE DESMAZURES
	<u>2025</u>	<u>2025</u>	<u>2025</u>	<u>2025</u>	<u>2025</u>
Rémunération en numéraire :	1 425 373	426 405	665 824	650 704	417 830
dont Part fixe	750 000	300 000	350 000	350 000	250 000
dont Part variable	647 150	119 496	311 288	294 559	160 226
dont avantage en nature	28 223	6 909	4 536	6 145	7 604

Le comité s'est assuré que :

- les parts fixes de chacun des membres du collège reflètent la politique de rémunération 2025 autorisée par les actionnaires lors de l'AGM du 29 avril 2025,
- les parts variables attribuées au titre de l'exercice complet résultent de l'application stricte des barèmes de chacune des composantes individuelles, telles que présentées dans la politique de rémunération 2025.

La mise en paiement de l'intégralité des parts variables attribuées en 2025 n'interviendra qu'une fois leurs montants approuvés par l'assemblée générale du 28 avril 2026.

b. Rémunération différée en actions de performance

En mai 2025, le conseil de surveillance a autorisé l'attribution d'une enveloppe de 100.000 actions de performance au collège du directoire, dont la livraison effective sera conditionnée à l'atteinte de deux conditions de performance mesurées sur les trois exercices 2025-2026-2027 et à leur présence à l'effectif en mars 2028.

Cette attribution représente (en valeur IFRS 2 au jour d'attribution) les montants individuels ci-dessous, et respecte les plafonds fixés par la politique de rémunération 2025.

Pour mémoire :

- Le plafond du collègue a été fixé à 0,1% du capital social par année, or l'enveloppe maximale attribuée au collègue en 2025 se limite à 0,08% ;
- Le plafond individuel a été fixé au montant de la rémunération brute et variable en numéraire attribuée au titre de l'exercice précédent.

Le tableau ci-dessous présente les attributions et le respect des plafonds :

2025	David Larramendy	Karine BLOUET	Guillaume CHARLES	Henri de FONTAINES	Hortense THOMINE DESMAZURES
	<u>2025</u>	<u>2025</u>	<u>2025</u>	<u>2025</u>	<u>2025</u>
Rémunération en actions de performances (attribuées au cours de l'exercice et liées à une performance pluriannuelle)					
Quantité attribuée	30 000	10 000	20 000	20 000	20 000
Valeur IFRS	323 100	107 700	215 400	215 400	215 400
Conformité au plafond collectif (< 0,1%)	0,08%				
Conformité au plafonds individuels (<=100% N-1)	27%	28%	37%	36%	71%

2. VALIDATION DEFINITIVE DES QUANTITES D' ACTIONS DE PREFERENCE QUI SERONT LIVREES EN MARS 2026

Lors de l'examen des comptes annuels et consolidés 2025, le conseil de surveillance a validé les deux conditions de performance exigées pour l'exercice 2025, et ayant un impact sur :

- le LTIP 2023-24-25,
- le LTIP 2024-25-26
- le LTIP 2025-26-27.

Le LTIP 2023-2024-2025 étant arrivé à son terme, le conseil de surveillance a validé la performance cumulée des trois exercices qui conduira la société à livrer 45.291 actions au 5 membres du Directoire sur les 64.000 actions attribuées en 2023, affichant ainsi un payout de 70,8%, dont le détail est décrit dans le tableau ci-dessous :

Attributions/Livraisons individuelles	LTIP 2023-24-25				
	Attribution	Livraison Mars 2026			Total acquis
		2023	2024	2025	
David LARRAMENDY	17 000	3 823	4 765	3 443	12 030
Karine BLOUET	8 000	1 799	2 242	1 620	5 661
Guillaume CHARLES	17 000	3 823	4 765	3 443	12 030
Henri de FONTAINES	17 000	3 823	4 765	3 443	12 030
Hortense THOMINE DESMASURES	5 000	1 124	1 401	1 013	3 538
Total	64 000	14 391	17 939	11 948	45 291
<i>Payout du plan</i>	70,8%				

Ces actions seront livrées à leurs bénéficiaires le 31 mars 2026, conformément au règlement d'attribution du plan.